

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Potton

Séance extraordinaire du Conseil municipal du Canton de Potton tenue le **jeudi 18 avril 2019**, à la salle de conseil de l'Hôtel de Ville. La séance débute à 19h30.

Sont présents, le Maire, Jacques Marcoux, les Conseillers André Ducharme, Edward Mierzwinski, Francis Marcoux, Michael Laplume, Bruno Côté et Jason Ball. Tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation en bonne et due forme.

La séance est présidée par le Maire Jacques Marcoux. Le Directeur général secrétaire-trésorier, Martin Maltais, agit comme secrétaire d'assemblée. Aucun citoyen assiste à l'assemblée.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE ET PRÉSENCES

Le Maire, Jacques Marcoux, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019 04 30

Il est proposé par Jason Ball
et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté :

ORDRE DE JOUR Séance extraordinaire 18 avril 2019 à 19h30 heures

1. Ouverture de la séance extraordinaire et présences ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. PIIA-6 : lots 6 298 594, 6 295 595 et 5 751 200, 323 chemin du Panorama, projet de subdivision;
4. Réorganisation du service incendie;
5. Varia;
6. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ.

2019 04 31

3- PIIA-6 : lots 6 295 594, 6 295 595 et 5 751 200, 323, chemin du Panorama, projet de subdivision

CONSIDÉRANT QUE ces lots sont situés en zone OH-5 et par conséquent assujettis au PIIA-6 B : Projet de subdivision créant un ou plusieurs lot(s) (dossier CCU170419-4.1);

CONSIDÉRANT QUE le nouveau lot créé 6 307 730 sera remembré avec le lot 5 751 202 pour faire partie de la grande propriété de DOH ;

CONSIDÉRANT QUE le lot créé 6 314 769 sera remembré avec le lot 6 295 594 afin de rendre la superficie du lot 6 295 594 conforme à l'usage résidentiel tel qu'autorisé par le certificat de changement d'usage #2019-00013 acceptant la conversion du Condo-Hôtel en 23 unités résidentielles de type condo ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau lot 6 314 770 est créé pour fin d'usage hôtelier,

CONSIDÉRANT QU'un plan préparé par Claude Migué, arpenteur-géomètre, dossier 2018-131H5, minute 17404, daté du 15 mars 2019 et reçu à la municipalité en date du 16 avril 2019, illustre le projet ;

CONSIDÉRANT QU'un document conceptuel préparé par Boum Architecture (dossier 18-024) présentant des rendus du bâtiment proposé a été présenté ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les informations permettant d'établir le respect des objectifs et critères du PIIA-6 ont été présentées ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que le projet respecte tous les objectifs et critères du PIIA-6 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit acceptée telle que présentée selon les plans joints;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Edward Mierzwinski
et résolu

D'ACCEPTER la demande visant la création des lots 6 314 769, 6 314 770 et 6 307 730.

ADOPTÉE.

2019 04 32

4- RÉORGANISATION DU SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT les discussions avec le titulaire du poste de directeur des travaux publics et du service incendie relativement à sa charge de travail;

CONSIDÉRANT QUE les tâches du titulaire uniquement pour les travaux publics sont suffisantes pour créer un poste à temps complet;

CONSIDÉRANT QUE les tâches du titulaire uniquement pour les services de sécurité incendie ne sont pas suffisantes pour créer un poste à temps complet;

CONSIDÉRANT QU'il existe déjà un poste à temps partiel de préventionniste pour les services de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Potton souhaite scinder le poste de directeur des travaux publics et du service incendies;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite fusionner les tâches de préventionniste et de directeur du service incendie afin d'offrir un poste à temps complet;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Edward Mierzwinski
et résolu

DE CRÉER un poste de directeur des travaux publics à temps complet aux mêmes conditions et avantages que le poste de directeur des travaux publics et du service incendie tel qu'il existait;

D'OCTROYER le poste de directeur des travaux publics à Ronney Korman;

D'ABOLIR le poste de préventionniste;

DE PROCÉDER à l'affichage d'un poste de directeur du service incendie et de préventionniste dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE.

5- VARIA

6- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Michael Laplume et résolu que la séance soit levée à 19h45.

Le tout respectueusement soumis,

Jacques Marcoux
Maire

Martin Maltais
Directeur général secrétaire-trésorier

Je, Jacques Marcoux, Maire de la Municipalité du Canton de Potton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.